

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-8

Mercredi 8 novembre 2017

~~~~~

## Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 8 novembre 2017 à 19 H.

Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoint, Mme E. ECHANTILLAC, MM. JP. BARON, C. LAITHIER, Conseillers Municipaux.

Absents: D. GARNIER, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI, L. RENAUD et K. SCHOUMACKER.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

### **1 - URBANISME - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.**

*L'ensemble des objectifs du PADD ne semble pas aujourd'hui adapté au contexte de notre territoire: espace contraint disponible, caractéristiques géographiques, densification exclusivement urbaine, développement ferroviaire.*

Les objectifs semblent intéressants sur le fond mais ne semblent pas pouvoir trouver une réponse concrète sur le territoire du Plateau de la Leysse. L'équipe municipale de CURIENNE s'interroge des résultats de ce document sur les dix prochaines années.

#### **DENSIFICATION**

L'équipe municipale s'interroge :

1. sur les marges de manœuvre de développement compte tenu de la densification de Chambéry;
2. où pourra-t-on densifier ? sur les hameaux ? Le PADD sera-t-il limitant dans les projets de la commune ?

L'objectif de concentrer le développement sur le secteur urbain pourrait créer un déséquilibre social sur l'agglomération et une désertification des campagnes. L'équipe municipale s'interroge sur l'avenir des secteurs ruraux sur le territoire. Sur ce point, le Maire s'interroge sur l'efficacité de faire disparaître 150 hectares des zones constructibles de la zone urbaine sans contrepartie politique de la part de l'agglomération. S'il entend que le document d'urbanisme portera sur une période plus courte, il s'attriste de la perte sèche pour les habitants et pour la commune de construire sur le territoire.

#### **TRANSPORT**

Il n'y a pas de lignes régulières du service de transport en commun sur le village, (mais une ligne de transport scolaire et une ligne à la demande). Compte tenu des objectifs évoqués dans le PADD, l'équipe municipale s'interroge sur l'application de la règle concentrant la « constructibilité près d'une ligne de bus ». Aucune orientation et aucuns objectifs « transports » précis n'ont été abordés sur le territoire du Plateau de la Leysse. Une réunion se tiendra le 23 novembre 2017 sur Les Déserts. L'équipe municipale s'interroge sur la déclinaison des orientations évoquées sur le territoire, d'une part. Il semble d'autre part difficile de créer un projet dans les délais évoqués (débat le 14/12/2017).

#### **CONCERTATION**

L'équipe municipale regrette les méthodes utilisées pendant certaines réunions de la communauté d'agglomération où les élus et les habitants n'ont pas pu s'exprimer correctement. Les conditions du débat (niveau d'information, temps impartis) ne permettent pas à chacun de donner ses arguments et défendre son territoire. Cette méthode pose aujourd'hui question sur les capacités d'expression des petites communes dans l'élaboration de la politique d'urbanisme pour les 10 prochaines années.

### **2 - INTERCOMMUNALITE - Approbation du rapport de la CLECT du 17 octobre 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 17 octobre 2017 portant sur le montant des charges transférées au titre du Parc des expositions et de mandater le Maire pour notifier la présente délibération au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

*Décision prise à l'unanimité (3 abstentions).*

### **3 - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de subvention pour le projet de rénovation du monument aux morts.**

M. le Maire fait part du projet de travaux visant à rénover le monument aux morts de la commune en vue d'une manifestation particulière à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, au coût total estimatif de 7500 € HT.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté, sollicite l'aide financière du Département de la Savoie et donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces demandes.

*Décision prise à l'unanimité.*

**4 - ADMINISTRATION GENERALE – Demande de subvention pour les travaux de voirie prévus sur le chemin rural dit de Montmerlet.**

M. le Maire fait part du projet de travaux de voirie sur le chemin rural dit de Montmerlet, au coût total estimatif de 12 000 € HT.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté, sollicite l'aide financière du Département de la Savoie et donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces demandes.

*Décision prise l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

Le Maire,  
S. BOCHET



La Secrétaire de séance,  
E. ECHANTILLAC

